



Doc. 14922
26 juin 2019

Contestation, pour des raisons substantielles, des pouvoirs non encore ratifiés de la délégation parlementaire de la Fédération de Russie

Amendement¹ n° 15

Dans le projet de résolution, paragraphe 13, après les mots «appelle les autorités russes:», insérer les mots suivants:

- «- à annuler l'annexion illégale de la Crimée;
- à lever l'occupation des territoires temporairement occupés dans les régions de Donetsk et de Louhansk;
- à exécuter immédiatement la décision de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Edem Bekirov;
- à libérer tous les citoyens ukrainiens détenus en tant que prisonniers politiques;»

Déposé par:

ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC
BUTKEVIČIUS Algirdas, Lituanie, SOC
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE
IELENSKYI Viktor, Ukraine, PPE/DC
IONOVA Mariia, Ukraine, PPE/DC
KIRAL Serhii, Ukraine, CE
LOGVYNSKYI Georgii, Ukraine, PPE/DC
SOBOLEV Serhiy, Ukraine, PPE/DC
SOTNYK Olena, Ukraine, ADLE
YEMETS Leonid, Ukraine, PPE/DC
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2019 - Troisième partie de session

